

AVIS DE L'UGICT CGT DEGRÉMONT SUEZ SUR : L'actualisation du Règlement Intérieur

En préambule, nous rappelons que le **travail d'analyse pointue réalisé fin 2022 par les élus Ugict CGT Degrémont Suez** de cette nouvelle version du règlement intérieur a conduit à des débats nourris en CSE permettant la saisie de la CSSCT sur cette thématique avec la constitution d'un Groupe de Travail.

L'Ugict CGT Degrémont Suez souhaite adresser ses remerciements à la CSSCT et plus particulièrement aux membres du groupe de travail pour la qualité des échanges sur la thématique des **dépistages alcoolémiques et des substances psychoactives**.

Nous avons bien compris que ce dépistage résultait de l'application d'une politique sécurité du Groupe Suez et qu'elle serait généralisée à l'ensemble des salariés et non aux postes à risques comme initialement annoncé. Par conséquent, cette mise à jour du Règlement Intérieur pourrait avoir comme effet de **réduire la confiance entre les salariés puisqu'elle incite à la dénonciation**.

De plus, certains salariés « volontaires » seront formés pour réaliser les tests de dépistage. La responsabilité que porteront ces salariés est à notre sens trop importante et ne devrait pas leur incomber. De la même manière, la Direction ne nous a apporté **aucun élément permettant de garantir l'obligation de discrétion inhérente à la réalisation de tels tests**.

Nous tenons toutefois à préciser que les **nombreux échanges ont permis une légère modification du Règlement Intérieur en mentionnant l'accompagnement en 1^{er} lieu et non la sanction**. Cette approche préventive nous semble plus appropriée : détection de l'alcoolisme ou de la prise de substances, traitement de la dépression et de l'anxiété, politique de prévention des RPS, etc.

Concernant les autres thématiques : sexisme, droits des lanceurs d'alerte, etc. ; nous n'avons obtenu aucune réponse satisfaisante à nos questions et ne comprenons toujours pas les évolutions proposées.

En conclusion, **l'Ugict CGT Degrémont Suez ne peut entériner de telles mesures qui, à notre sens, vont à l'encontre de l'intérêt des salariés voire de l'Entreprise en favorisant toujours plus l'individualisme envers la constitution de collectifs**.

Tel est l'avis de l'Ugict CGT Degrémont Suez.